

Le courrier sous toutes ses formes reçu à l'APPULMA est souvent très expressif et reflète ainsi la vérité toute nue. Il rapporte les difficultés rencontrées pour faire identifier son PULMA, pour voler à partir... de certaines plates-formes ULM (bien plus nombreuses qu'on ne le croit!) tant est vissé le dédain de leurs occupants à l'endroit de ce qui est véritablement... ultra-léger motorisé! Mais aussi ies encouragements, les joies et les plaisirs...

Parmis d'autres, nous avons choisi de publier cette lettre adressée au cabinet Castany par Jean-Luc Narcès, de Douzat (Charente):

*"Monsieur,*

*Bien curieuse façon d'assurer vos clients en leur faisant obligation de prendre la licence FFPIUM. En son temps, votre cabinet s'était insurgé contre la FFPIUM, disant qu'elle n'avait pas le monopole de l'assurance des pratiquants de l'ULM. Je pratique l'ULM depuis 1985, je me rappelle!!! Alors, un accord serait intervenu entre vous du style "... d'accord, tu assures les pratiquants ULM, tu les obliges à adhérer à la FFPIUM; comme cela, tout le monde il est content (...). Cela porte un nom ce type de magouille. Le pognon fera toujours tourner les girouettes dans le sens du vent favorable afin de tenter de décoller vent dans le cul (attention au décrochage et à la gamelle en bout de piste!!!). Ci-joint le chèque du surcoût de votre assurance, soit 260 F à l'ordre du cabinet Castany. 700 F pour 6 mois d'assurance pour un monoplace, ça fait cher du kg. Comme me l'a très gentiment dit votre secrétaire: "c'est comme ça! sinon nous avons des assurances (...) à 1200 F (pour 6 mois au moins...)". J'espère que votre cabinet reverra sa politique pour les modestes pratiquants, dont je suis, où là, vraiment, on a l'impression d'être pris pour un "pigeon". Souhaitant que vous preniez en compte mes remarques - ce dont je doute fort -, je ne pouvais pas laisser faire sans vous faire part de mon indignation face à de telles pratiques. J. Luc NARCES.*